

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: La question dont vous êtes saisi touche à l'intégrité du Parlement et de la Chambre des communes. Elle ne peut être justifiée. J'avais espéré que le premier ministre aurait pu agir comme il l'avait fait il y a six ans quand, un matin, il avait déclaré qu'il n'y avait absolument aucun fondement à une question que je posais concernant une lettre et, cet après-midi-là, il s'était levé pour dire qu'il s'excusait et qu'il aurait dû accepter la remontrance du très honorable député de Prince-Albert avant de nier l'existence de cette lettre. Il s'était excusé à la Chambre des communes et à moi-même. L'a-t-il oublié?

Cela prouve exactement ce que je veux dire. En hochant la tête, le premier ministre démontre qu'il l'a oublié, et c'est ce que je veux dire. Il a oublié tellement de choses qui concernent le Parlement et que le Parlement défend que je ne suis nullement surpris qu'il ait oublié l'incident en question.

Le Parlement exige de nous tous que nous nous assurons, lorsque nous faisons une déclaration sur un fait, qu'elle soit vraie, inaltérable, et je dis que les conséquences qui découlent de cette déclaration sont le fondement de toute discussion parlementaire. C'est là l'essence du Parlement. Nous ne partageons pas les théories de Machiavel. Celui-ci ne comprenait pas notre système car après tout on n'était qu'à édifier le système parlementaire britannique à cette époque. Il disait:

Et un prince ne manquera jamais de bonnes excuses pour déguiser sa perfidie. On pourrait en donner d'innombrables exemples modernes qui montrent combien de pactes et de promesses la mauvaise foi des princes a rendus nuls: ceux qui ont su le mieux imiter le renard s'en sont le mieux tirés. Mais il faut savoir déguiser ses actes et être un grand menteur et trompeur. Les gens sont si simples et sont tellement les jouets des circonstances que le trompeur trouvera toujours quel'un de prêt à être trompé.

Cela n'a rien à voir avec le régime parlementaire. C'est un absolutisme digne d'un dictateur. Au cours des années, le premier ministre a commandé mon admiration à cause de ses nombreuses qualités, mais jamais à cause de sa sincérité. J'ai apprécié son habileté et son . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: J'aimerais que ceux que le premier ministre a qualifié d'insignifiants se fassent connaître pour ainsi figurer au hasard.

Une voix: Debout Joe.

M. Guay (Saint-Boniface): J'en suis un.

Une voix: En voilà déjà un.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'aimerais répéter ce que j'ai dit pour le bénéfice du très honorable représentant. J'ai bien dit que j'entendais la plaisanterie.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le député prouve la véracité de ses dires chaque fois qu'il ouvre la bouche.

Privilège—M. Diefenbaker

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): C'est une vraie comédie.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai modéré mes propos au sujet du député de Saint-Boniface (M. Guay) à cause de la grande estime que j'ai toujours eue pour lui.

M. Guay (Saint-Boniface): Merci.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Pour revenir aux déclarations du premier ministre, permettez-moi d'ajouter qu'il les a faites sans le moindre respect des droits du Parlement. Il a fait ce discours pour que personne ne puisse y répondre. Lorsque l'on a proposé que l'opposition intervienne d'abord, le chef de l'opposition, dans son désir, bien caractéristique chez lui, de respecter les règles des débats parlementaires, estima que le premier ministre devrait pouvoir prendre d'abord la parole. Un député de l'opposition exposa sa position et discuta de l'affaire avec le leader à la Chambre.

Je ne m'étendrai pas sur les faits dont j'ai parlé en détail le 22 mai. Je ne sais qui a induit le premier ministre en erreur, mais les faits semblent prouver qu'il a voulu éviter que M. Pitfield comparaisse devant le comité ou témoigne. Je ne peux qu'en conclure que les deux hommes se sont rencontrés et ont dit: «Que pouvons-nous dire? Que pouvons-nous raconter? Comment pouvons-nous durer une heure et demie pour empêcher l'opposition de parler?» Jamais je n'aurais demandé à M. Pitfield de témoigner au sujet de son poste de greffier du Conseil privé.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Pour une fois nous sommes d'accord. Ce contre quoi je m'oppose, c'est que cette personne se trouve vis-à-vis du premier ministre dans la position de Damon par rapport à Pythias. Ce n'est pas son personnel qui a inventé ce ramassis de demi-vérités. Il a fallu quel'un d'autre pour produire cette monstruosité.

● (1520)

J'ai déjà parlé de ces choses-là. Je ne me répéterai pas. Je trouve que le premier ministre essaie de ruiner la réputation d'un député en faisant de fausses allégations. Ce n'est pas digne du Parlement. L'affaire Profumo est l'exemple type de cette attitude. Profumo a dit au Parlement qu'il n'avait jamais eu rien à voir avec la femme en question. Ce n'était pas vrai. Il n'a pas été démis de ses fonctions à cause de ses activités extérieures. J'aurais cru que le premier ministre n'aurait pas oublié l'affaire Profumo et qu'il aurait été conscient du fait qu'en disant des choses sans fondement, qu'en faisant de telles insinuations, il dévalorisait la Chambre des communes; aussi, cela constitue une violation de privilège.

Bien des ouvrages ont été publiés sur cette question. Votre Honneur les a et je ne les citerai pas tous. J'aimerais toutefois citer un extrait de «An Encyclopaedia of Parliament», de Wilding et Laundry; à la page 597, on y dit que le Règlement: